

**COMMISSION
MUNICIPALE
DU QUÉBEC**

**GUIDE DU PARTICIPANT
AUDIENCE ZOOM**

Avril 2020

Ce document a été réalisé par la Direction de la Gouvernance et de l'amélioration continue, Commission municipale du Québec, avril 2020.

Table des matières

Contexte	4
Objectif	4
Prérequis	4
Matériel	4
Installation de l'application ZOOM.....	4
Participation à l'audience	5
Décorum	8
Quitter l'audience.....	9

Contexte

Dans le but de rendre la justice plus accessible, la Commission municipale du Québec a lancé à l'automne 2019 un projet permettant la tenue d'audiences en ligne, grâce à une plateforme de vidéoconférence Web, accessible et conviviale et qui respecte les règles de conduite attendues lors d'audiences en présentiel.

Le contexte pandémique mondial début 2020 et les mesures mises en application par les autorités gouvernementales pour limiter les risques de propagation du virus ont accéléré le processus d'implantation d'une telle solution. Celle-ci permet en effet à la Commission de poursuivre ses activités de façon efficace et efficiente, tout en assurant des délais raisonnables.

Objectif

Ce guide vise à accompagner le participant afin qu'il puisse prendre part à une audience tenue à distance en utilisant la solution technologique de visioconférence ZOOM.

Prérequis

Matériel

Pour participer à une audience à distance avec l'application ZOOM, le participant doit avoir accès aux éléments suivants :

- une connexion Internet haute vitesse;
 - un ordinateur muni d'une caméra et d'un microphone;
- ou**
- un appareil mobile (tablette ou téléphone intelligent).

Installation de l'application ZOOM

L'application ZOOM est gratuite et elle est disponible pour les ordinateurs ainsi que pour les appareils mobiles.

Si vous utilisez un ordinateur :

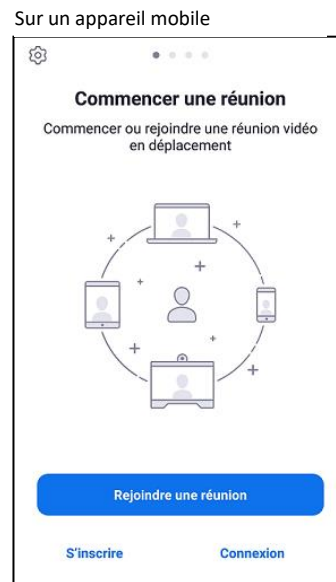
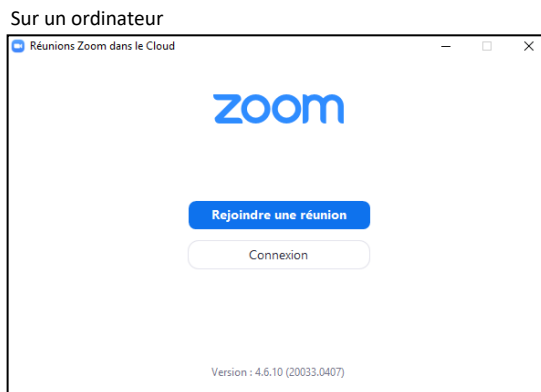
1. Consulter le site Internet de ZOOM à l'adresse suivante : <https://zoom.us/download>.
2. Cliquer sur le bouton « **Télécharger** » à la section « **Client Zoom pour les réunions** ».
3. Une fois le téléchargement complété, ouvrir le fichier « **ZoomInstaller.exe** », puis installer l'application ZOOM sur votre ordinateur.

4. Si vous utilisez un appareil mobile :
 - À partir de l'application *Play Store* de Google ou du *App Store* d'Apple, installer l'application « **Zoom Cloud Meetings** ».

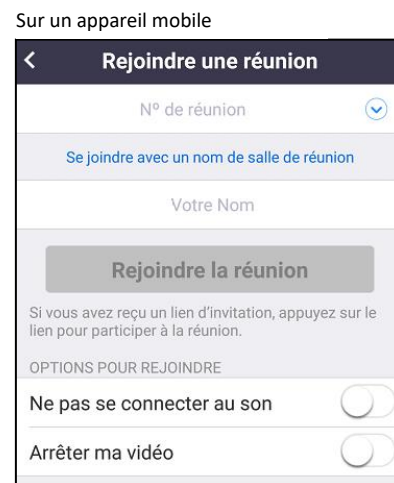
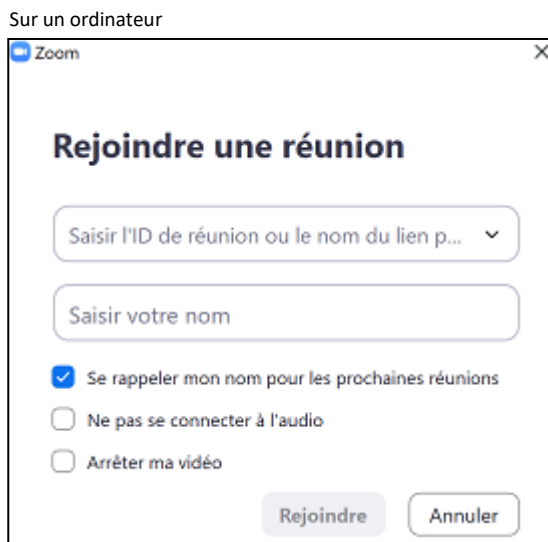
Participation à l'audience

1. Ouvrir l'application ZOOM.

À l'ouverture, l'écran ci-dessous s'affichera :



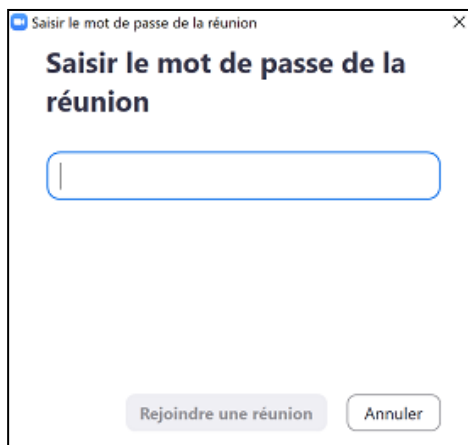
2. Cliquer sur le bouton « **Rejoindre une réunion** ». L'écran ci-dessous s'affichera :



3. Saisir le « **N° de réunion** », (ID de réunion) qui vous aura été fourni par la Commission, dans le champ prévu à cet effet.
4. Inscrire votre **Nom** dans le champ juste en-dessous. Ce nom sera affiché dans l'écran ZOOM au cours de l'audience.
5. Appuyer sur le bouton « **Rejoindre** » si vous êtes sur un ordinateur ou sur le bouton « **Rejoindre la réunion** » si vous êtes sur un appareil mobile.
6. Il est également possible de rejoindre la réunion à partir du lien qui vous a été envoyé par votre calendrier Outlook ou par courriel en sélectionnant le lien généré par ZOOM.

L'écran ci-dessous s'affichera :

Sur un ordinateur

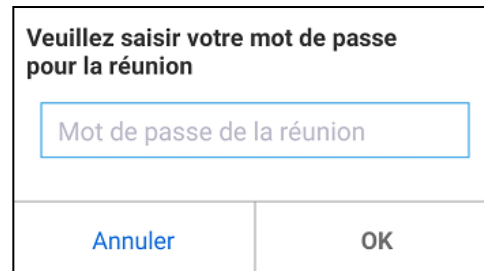


Saisir le mot de passe de la réunion

Saisir le mot de passe de la réunion

Rejoindre une réunion Annuler

Sur un appareil mobile

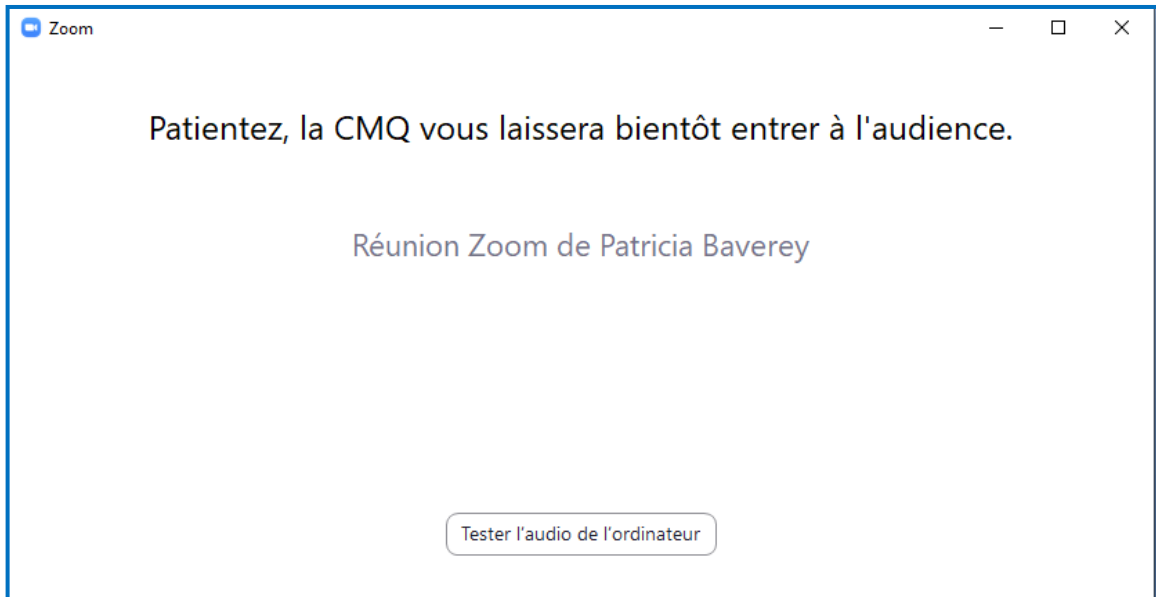


Veuillez saisir votre mot de passe pour la réunion

Annuler OK

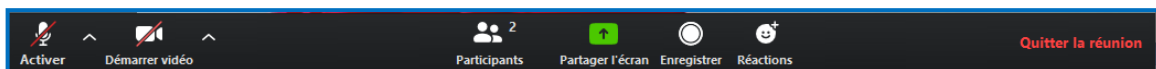
7. Saisir le mot de passe qui vous aura été fourni par la Commission.
8. Appuyer sur le bouton « **Rejoindre une réunion** » si vous êtes sur un ordinateur ou sur le bouton « **OK** » si vous êtes sur un appareil mobile.
9. Lorsque l'aperçu vidéo est satisfaisant, appuyer sur le bouton « **Rejoindre avec une vidéo** ».
10. Vous serez ensuite dans une salle d'attente virtuelle jusqu'au début de l'audience.

L'écran ci-dessous s'affichera :



11. Lorsque le juge autorisera votre entrée à l'audience, une barre d'outils sera affichée en bas de l'écran ZOOM.
12. Si elle n'est pas visible, glisser le curseur de la souris dans l'écran ZOOM ou, sur un appareil mobile, taper avec le doigt.

Sur un ordinateur

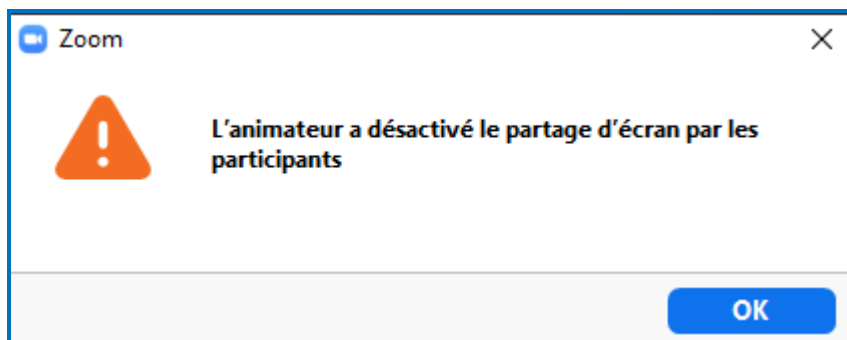


Sur un appareil mobile



Lors de l'ouverture de l'audience, le son et la vidéo des invités sont inactifs Il appartient au juge de réactiver le son et la vidéo de l'invité.

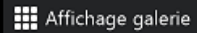
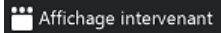
Veuillez noter que le symbole « Partager l'écran » est présent mais non accessible. La sélection de ce symbole affichera l'écran suivant :



13. À tout moment, il est possible de basculer entre un affichage « Galerie » et un affichage « Intervenant ». L’affichage « Galerie » permet de voir tous les participants à l’audience alors que l’affichage « Intervenant » ne présente que le participant qui prend la parole.

Basculer entre les affichages

Si vous utilisez un ordinateur :

- Cliquer sur le bouton  Affichage galerie  Affichage intervenant situé dans le coin supérieur droit de l’écran ZOOM.

Si vous utilisez un appareil mobile :

- Glisser le doigt vers la droite ou vers la gauche.

Décorum

Les audiences tenues avec la plateforme Zoom sont des audiences au même titre que celles tenues en salle ou dans un palais de justice. En outre, reprenez que ces audiences sont enregistrées et disponibles au public. En conséquence, tous les participants à une audience avec la plateforme ZOOM doivent se comporter de façon appropriée et se présenter convenablement. Assurez-vous également de participer à l’audience à partir d’un lieu assurant la bienséance requise, sans bruits ambiants et dérangeants. Pendant l’audience, il est formellement interdit d’utiliser vos appareils électroniques, susceptibles de perturber le déroulement de l’audience. Veillez à les garder en mode vibration.

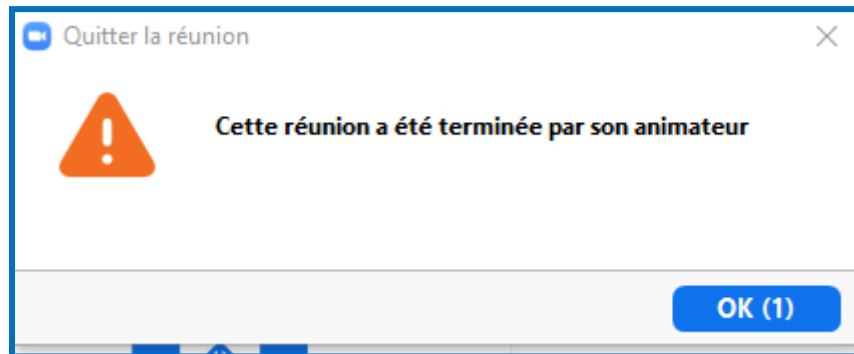
Lors d’une audience par vidéoconférence, le juge peut, tout comme il le ferait lors d’une audience à la Commission ou dans un palais de justice, rendre toute ordonnance, y compris l’expulsion, afin d’assurer la saine administration de la justice, la sérénité des audiences, le bon ordre, le décorum, ainsi que le respect des droits des parties et de leurs avocats.

Quitter l'audience

Le bouton « **Quitter la réunion** » vous permet de quitter lorsque l'audience est terminée.

Sur un appareil mobile, le bouton « **Quitter** » est situé dans le coin supérieur droit de l'écran ZOOM.

Lorsque le juge met fin à l'audience pour tous les participants, le message suivant s'affiche :



**Commission
municipale**

Québec 

La saine gestion au bénéfice de tous